



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



SEPTEMBRE 2025
N° 35

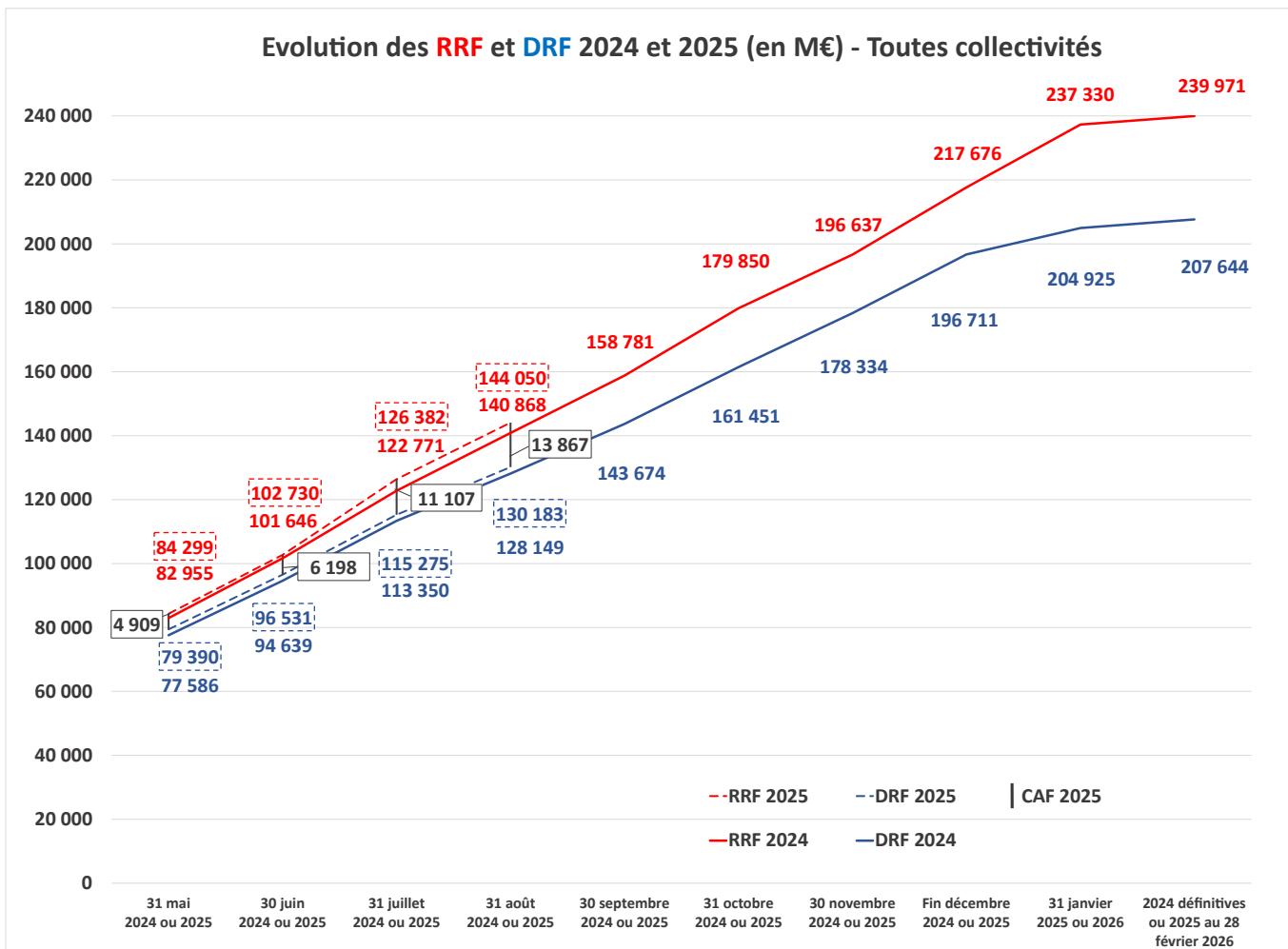
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2025 au 31 août 2025

Quatrième Situation au titre de l'année 2025, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont en hausse au 31 août 2025 sur un an (+2,3 %, soit +3,2 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales.



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités augmentent (+1,6 %, soit +2 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+2,1 %, soit +1,1 Md€), des achats et charges externes (+2,6%, soit +0,6 Md€), ainsi que des frais de séjour (+3,2%, soit +0,3 Md€) et des aides à la personne (+1,9 %, soit +0,3 Md€), qui incluent les allocations individuelles de solidarité, versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer. Au 31 août 2025, les AIS versées par les départements sont en croissance de +1,8 % (+245 M€), dont +1,2 % pour le RSA (+82 M€) et +8 % pour la prestation de compensation du handicap (+163 M€). Les participations versées par les départements et les régions diminuent (-13,1 %, soit -0,5 Md€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour le bloc communal (+4,9%) mais diminuent pour les départements (-6,9 %) et les régions (-6,4 %).

Dépenses réelles d'investissement (DRI) en M€	Exécution 2023 au 31 août 2023	Exécution 2024 au 31 août 2024	Exécution 2025 au 31 août 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	18 757	20 338	21 196		8,4%	4,2%
GFP	7 414	8 487	9 028		14,5%	6,4%
Départements	8 095	8 226	7 659		1,6%	-6,9%
Régions	8 003	9 794	9 169		22,4%	-6,4%
Total	42 268	46 845	47 052		10,8%	0,4%

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +1,1% au 31 août 2025 par rapport au 31 août 2024.

Dépenses totales en M€	Exécution 2023 au 31 août 2023	Exécution 2024 au 31 août 2024	Exécution 2025 au 31 août 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	63 937	68 792	70 646		7,6%	2,7%
GFP	21 948	24 133	25 320		10,0%	4,9%
Départements	46 724	49 152	48 720		5,2%	-0,9%
Régions	22 036	24 332	23 561		10,4%	-3,2%
Total	154 644	166 409	168 247		7,6%	1,1%

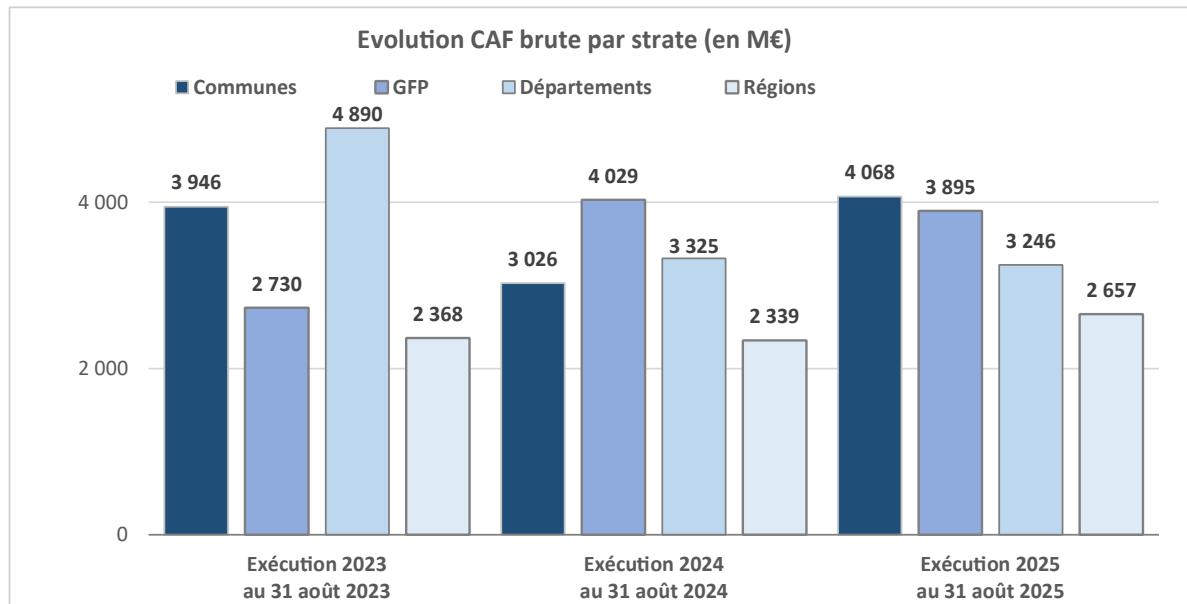
Solde

L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 13,9 Md€ au 31 août 2025, en augmentation par rapport à celle constatée au 31 août 2024 (12,7 Md€ soit +9 %) et revenant au niveau du 31 août 2023 (13,9 Md€).

L'épargne brute augmente pour les communes et les régions et diminue pour les GFP et les départements (avec pour certains départements, une régularisation des pratiques de titrage des DMTO) par rapport à 2024.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 au 31 août 2023	Exécution 2024 au 31 août 2024	Exécution 2025 au 31 août 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	3 946	3 026	4 068	↗↗	-23,3%	34,5%
GFP	2 730	4 029	3 895	↗	47,6%	-3,3%
Départements	4 890	3 325	3 246	↘	-32,0%	-2,4%
Régions	2 368	2 339	2 657	↗	-1,2%	13,6%
Total	13 933	12 718	13 867	↗↘	-8,7%	9,0%

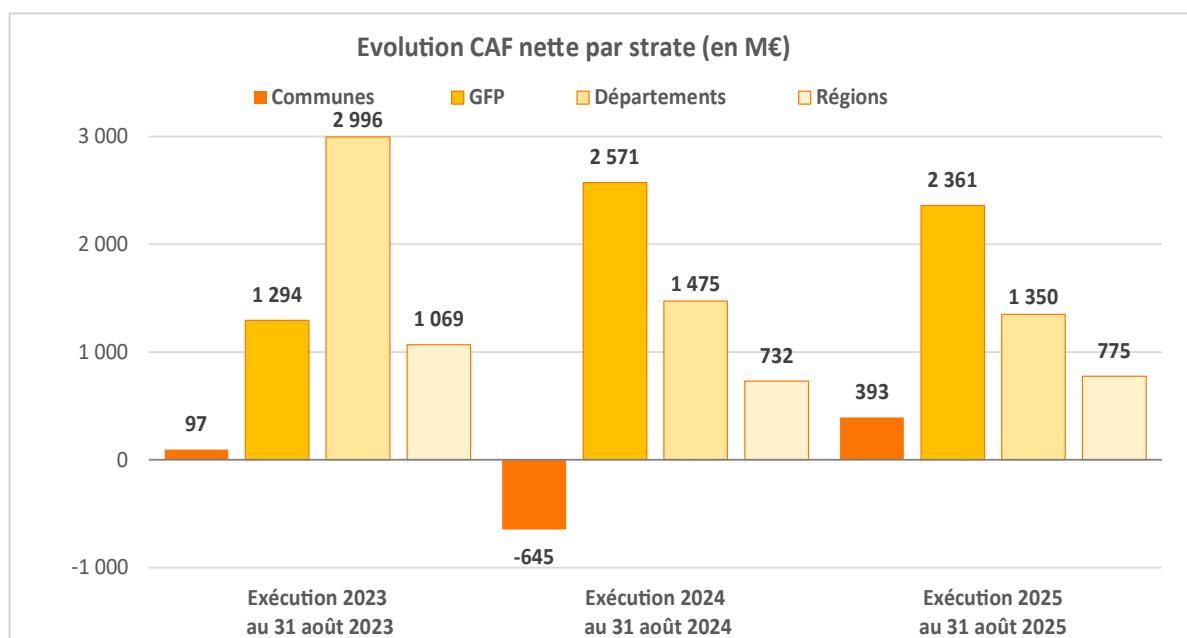


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est positive (4,9 Md€) au 31 août 2025. Elle est supérieure à celle constatée au 31 août 2024 (4,1 Md€) et en baisse par rapport à son niveau de 2023.

Sur un an, elle suit la même tendance que l'épargne brute : elle augmente pour les communes et les régions et diminue pour les GFP et départements.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023 au 31 août 2023	Exécution 2024 au 31 août 2024	Exécution 2025 au 31 août 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	97	-645	393	↓↓	-764,3%	160,9%
GFP	1 294	2 571	2 361	↑↑	98,7%	-8,2%
Départements	2 996	1 475	1 350	↓↓	-50,8%	-8,5%
Régions	1 069	732	775	↓↓	-31,5%	5,9%
Total	5 456	4 133	4 879	↓↓	-24,2%	18,0%

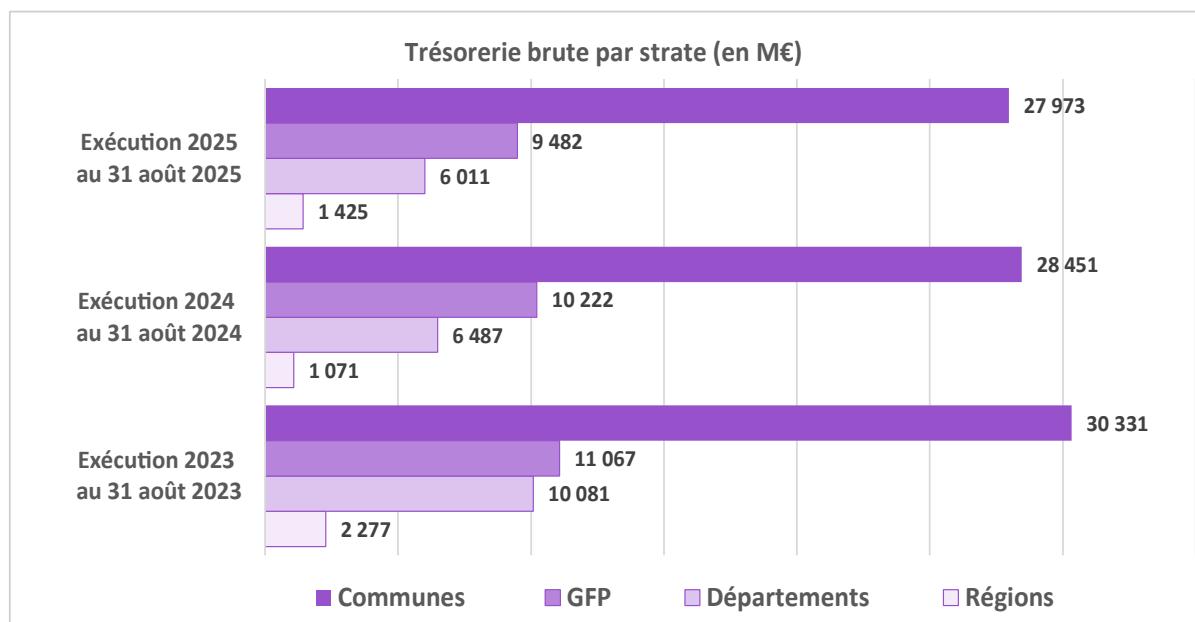


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 44,9 Md€ à fin août 2025. Elle diminue à date par rapport à 2024 (46,2 Md€) et 2023 (53,8 Md€).

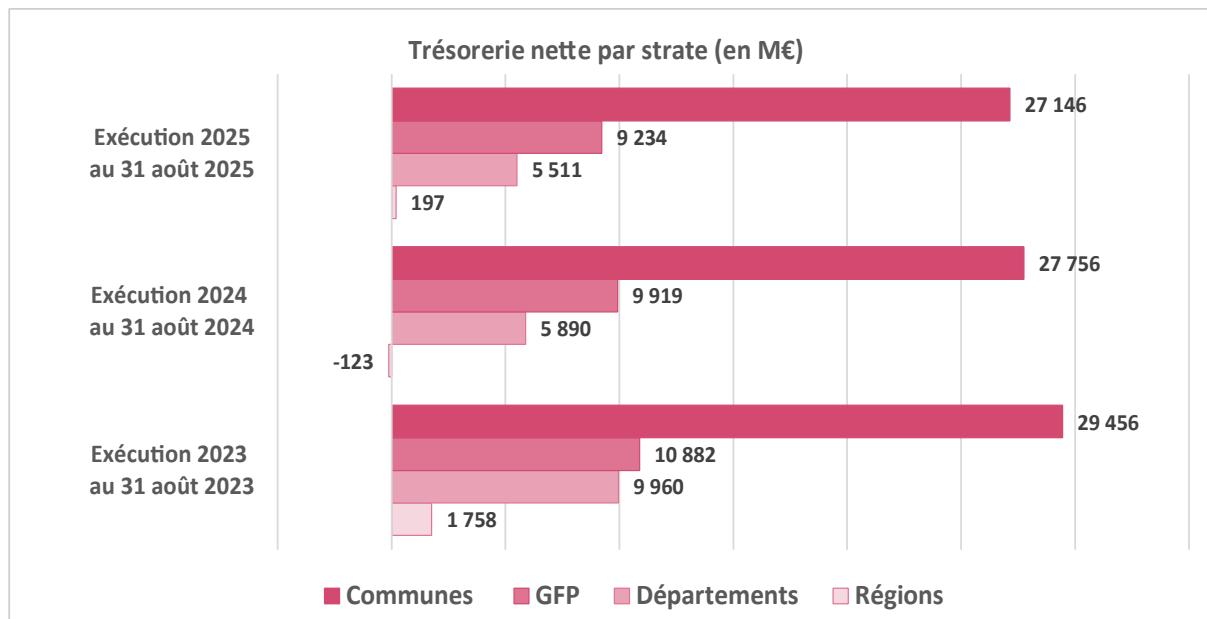
Trésorerie brute en M€	Exécution 2023 au 31 août 2023	Exécution 2024 au 31 août 2024	Exécution 2025 au 31 août 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	30 331	28 451	27 973	↓	-6,2%	-1,7%
GFP	11 067	10 222	9 482	↓↓	-7,6%	-7,2%
Départements	10 081	6 487	6 011	↓	-35,6%	-7,3%
Régions	2 277	1 071	1 425	↓	-52,9%	33,1%
Total	53 755	46 232	44 891	↓	-14,0%	-2,9%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 42,1 Md€ au 31 août 2025, soit un niveau inférieur à celui de fin août 2024 (43,4 Md€) et fin août 2023 (52,1 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2023 au 31 août 2023	Exécution 2024 au 31 août 2024	Exécution 2025 au 31 août 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	29 456	27 756	27 146	↓	-5,8%	-2,2%
GFP	10 882	9 919	9 234	↓	-8,9%	-6,9%
Départements	9 960	5 890	5 511	↓	-40,9%	-6,4%
Régions	1 758	-123	197	↓	-107,0%	259,3%
Total	52 056	43 441	42 088	↓	-16,5%	-3,1%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.